

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Ce que la CEE-ONU fait pour vous



... votre environnement

Au travers de ses activités pour l'environnement, la CEE-ONU vise à préserver le bien-être environnemental et humain et à promouvoir le développement durable dans ses pays membres. Monika Linn, responsable d'équipe du processus « Un environnement pour l'Europe » et du développement durable, présente le rôle actif que la CEE-ONU joue dans le processus ministériel « Un environnement pour l'Europe ».



Qu'est-ce que le processus "Un environnement pour l'Europe?" Comment a-t-il été lancé?

Il faut remonter aux changements politiques de 1989 en Europe de l'Est. On ne savait pas grand chose de la condition de l'environnement en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie centrale. Le Ministère de l'environnement de l'ex-Tchécoslovaquie a alors pris l'initiative de convier tous les Ministres à une conférence au Château de Dobris près de Prague afin de débattre de l'évolution des politiques environnementales paneuropéennes. C'est le début de ce qu'on a appelé le processus « Un environnement pour l'Europe ».

À partir de là, nous avons organisé des conférences internationales tous les 4-5 ans. Ces conférences ont lieu dans différents pays de la région de

la CEE-ONU. En plus d'une vision d'ensemble de l'évolution de l'environnement et des politiques, on peut se concentrer sur la sous-région spécifique où se tient la conférence. La dernière a eu lieu à Kiev en 2003, nous nous sommes donc concentrés sur les pays de cette sous-région.

Globalement, le processus vise à gérer les problèmes liés à l'environnement dans la région et à aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à redresser leurs règlements pour établir un règlement uniforme dans toute la région.

Quels étaient les objectifs essentiels de la première réunion ?

La première conférence a permis de fixer la base du développement du processus « Un environnement pour l'Europe », en commençant par une évaluation de l'état de

l'environnement dans la région. La CEE-ONU et la Commission européenne ont procédé ensemble à cette évaluation. La première conférence a permis de développer le cadre politique nécessaire à une politique environnementale plus cohérente dans la région. La deuxième conférence, qui s'est tenue à Lucerne en 1993, a permis d'établir différents mécanismes, dont un programme de financement et d'action environnementale pour la région.

La CEE-ONU a pris part au processus dès le début mais n'est pas le seul partenaire impliqué. Il y a d'autres partenaires importants, parmi lesquels l'Agence européenne pour l'environnement qui procède aux évaluations, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (EBRD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Combien de conférences y a-t-il déjà eu ? Quand sera la prochaine ?

Il y a eu 5 conférences. La prochaine se tiendra à Belgrade en 2007. En plus de la région de la CEE-ONU, les discussions porteront sur l'Europe du Sud-Est.

Quel est aujourd'hui le rôle principal de la CEE-ONU dans le processus « Un environnement pour l'Europe » ?

La CEE-ONU intervient à différentes étapes du processus. L'un de nos rôles principaux est de servir de secrétariat. En d'autres termes, nous pourvoyons aux besoins du Groupe de travail des hauts fonctionnaires. Deux ans avant chaque conférence, ce Groupe de travail engage des réunions préparatoires pour définir l'agenda et le centre d'attention principal. Nous gérons ce processus. Bien entendu, nous contribuons également au projet en apportant des idées dans nos domaines d'expertise.

Que comporte ce travail sur le projet ?

Certains pays ne peuvent pas appliquer les standards environnementaux. La CEE-ONU, en partenariat avec d'autres organisations, travaille pour aider ces pays à mettre en œuvre la législation environnementale ou les accords environnementaux régionaux, entre autres. Le plus connu de ces accords est probablement la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, une convention complète et assez technique. Dans certains cas, les pays n'ont tout simplement pas l'infrastructure que nécessite sa mise en œuvre ou les données nécessaires pour contrôler la situation. Nous les aidons au niveau des compétences et des techniques en leur fournissant de meilleurs équipements pour recueillir les données et des experts pour les aider à évaluer la situation.

Comment la CEE-ONU peut-elle aider les pays à surveiller leur environnement ?

Cela fait aussi partie des responsabilités de mon équipe. Un groupe de travail est consacré à l'évaluation et à la surveillance

... votre environnement

environnementales. Son mandat est défini à la conférence précédente. Il se focalise sur les pays en développement d'Asie centrale (la région EOCAC) pour les aider à développer des directives en matière de surveillance de l'environnement, évaluation et recueil de données. Nous organisons aussi des formations. Toutes ces activités ont pour but d'aider ces pays à développer leurs capacités techniques.

Qu'entendez-vous par « capacités techniques » ?

Cela dépend. Pour évaluer et surveiller l'état de l'environnement, il faut disposer d'un nombre assez important de stations de mesure et stations de surveillance, être formé à l'utilisation des équipements et à l'analyse des données, ainsi que savoir dispenser ces données aux autorités concernées. Sans oublier qu'il est essentiel d'avoir des méthodologies et des données harmonisées au niveau international pour pouvoir comparer les données.

Quels progrès ont été faits par les sous-régions vers la réalisation des objectifs fixés dans le processus ?

La région de la CEE-ONU est très diverse. Les progrès varient donc énormément d'une sous-région à l'autre. Vous avez les pays d'Europe occidentale, le Canada et les États-Unis, et ensuite les pays d'Europe de l'Est et ceux d'Europe centrale, dont certains ont intégré l'Union européenne assez récemment. Pour accéder à l'Union européenne, ces pays ont dû se conformer à certaines législations. En ce sens, ils ont progressé en matière de politique environnementale. Il reste cependant beaucoup de défis à relever. Certains de ces pays n'ont pas encore atteint la stabilité politique et le niveau de vie y est comparable à celui des pays en développement. Je vous laisse imaginer l'ampleur de la tâche. Sans progrès économique, sans stabilité politique, on peut difficilement faire passer la politique environnementale en priorité.

Que pensent les pays du processus « Un environnement pour l'Europe » ?

Aux yeux des délégués des ministères de l'environnement de ces pays, le processus est essentiel. Il leur permet de faire pression sur leur gouvernement mais aussi de développer des politiques et d'appliquer une législation environnementale au niveau national. Ils ont réellement besoin de l'appui que leur apporte le processus « Un environnement pour l'Europe ».

On entend souvent que le processus « Un environnement pour l'Europe » est « unique ». Pourquoi ?

C'est le seul cadre regroupant tant de partenaires. C'est aussi le point de rencontre de toutes les organisations qui travaillent dans la région. L'Union européenne, l'OCDE, la CEE-ONU, la Banque mondiale, le PNUE, la BERD se rassemblent pour travailler avec les gouvernements de la région. Les ONG prennent également part au processus.

Comment ces autres organisations participent-elles au processus ?

Je vais vous donner un exemple. Lors de la dernière réunion préparatoire, nous sommes parvenus à un accord concernant l'ordre du jour de la prochaine Conférence de Belgrade. Au cours de cette réunion, le PNUE, de concert avec les ONG, a émis le souhait d'organiser une table ronde ministérielle sur la diversité biologique. Ils se chargeront donc de cette partie de l'agenda. Le gouvernement suédois, en partenariat avec le PNUE, a aussi pris l'initiative d'inclure la consommation durable

et les modèles de production à l'ordre du jour.

Comment l'ordre du jour final des conférences ministérielles est-il décidé ? Par vote ?

L'ordre du jour n'est pas voté mais débattu et négocié. Il nous arrive d'avoir des discussions assez vives pour départager les opinions. Tous les participants présents dans la salle se mettent d'accord. À la fin, les gouvernements doivent parvenir à un accord et les organisations internationales qui participent font des suggestions aux gouvernements, ou alors les gouvernements émettent le souhait de travailler avec elles.

Pourquoi la définition de l'ordre du jour est-elle aussi importante ?

Les ministres ont des emplois du temps très remplis. Ils doivent gérer leur temps le mieux possible. Ils viennent aux conférences pour voir des résultats concrets. Jusqu'ici, nous avons réussi à progresser et aller de l'avant. Chacune de nos cinq conférences s'est soldée par une déclaration ministérielle accompagnée de



recommandations pour un suivi. Aussi, les ministres, en donnant leur accord aux déclarations, engagent leur gouvernement mais disposent aussi d'un résultat concret auxquels ils peuvent se référer dans leur pays.

Sur quoi se concentrera le processus « Un environnement pour l'Europe » dans les années à venir ?

Nous nous éloignons de la phase de création de normes et de protocoles légalement contraignants pour entrer dans une phase d'évaluation des progrès. Dans les cas où aucun progrès n'a été fait, nous nous interrogeons.

Les gouvernements ont décidé qu'il n'y avait plus de besoin urgent à créer de nouveaux instruments pour couvrir d'autres domaines. Nous devons nous concentrer sur la mise en oeuvre et la façon d'honorer nos engagements. L'Agence européenne pour l'environnement va réaliser une nouvelle évaluation qui nous montrera les tendances : où faire des améliorations en matière de gestion environnementale, quels défis persistent, existe-t-il des challenges importants spécifiques à une sous-région. La discussion devrait alors réellement porter sur la mise en oeuvre et la façon de produire et d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

Ces trois prochains mois, qu'aimeriez-vous accomplir en tant que responsable du processus « Un environnement pour l'Europe » et du développement durable ?

Nous connaissons les points principaux de l'ordre du jour de la Conférence. Les gouvernements se sont mis d'accord sur les sujets qu'ils veulent aborder. A présent, nous devons enrichir cet agenda. Supposons par exemple que le renforcement des capacités soit à l'ordre du jour. Quels sont les besoins dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ? Quelles questions substantielles les gouvernements souhaitent-ils aborder et quelles recommandations adopter à la Conférence de Belgrade ? Ces idées générales doivent gagner en substance et c'est ce sur quoi nous travaillons actuellement.

Nous communiquons avec les gouvernements, les organisations internationales et les ONG qui nous font parvenir leurs idées.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le Président du processus préparatoire (un délégué de Serbie, le pays qui accueillera la Conférence de Belgrade) pour rassembler et peaufiner les idées

pour les débats de la prochaine réunion du Groupe de travail des hauts fonctionnaires qui se tiendra les 12 et 13 octobre.

Nous avons également commencé à travailler sur une stratégie de communication pour faire parler de la Conférence ministérielle. Nous devons constituer une liste des activités qui vont nous aider à éveiller l'intérêt. Aux réunions d'octobre, les gouvernements et autres parties prenantes commenteront les activités que nous aurons proposées. Nous espérons qu'ils les approuveront et nous aideront à en mettre en oeuvre certaines.

Pour plus d'informations
<http://www.unece.org/env/welcome.html>

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Service de l'information
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse

Tél : +41 (0)22 917 44 44
Fax : +41 (0)22 917 05 05
Mél : info.ece@unece.org
Site Internet : www.unece.org